

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : GAZELLE SG
Code du produit : NI 021 C0052
Type de formulation : Granulé soluble dans l'eau (SG)
Matière active : Acétamipride
Numéro d'agrément : 9807P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange : Insecticide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécuritéFournisseur:

Nisso Chemical Europe GmbH
Berliner Allee 42
40212 Düsseldorf, Allemagne
T + 49(0) 211 130 66 86 0 - F+49(0) 211 328 231
sds@nisso-chem.de

Distributeur:

CERTIS EUROPE
270 Avenue de Tervueren
1150 Bruxelles - Belgique
T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60
info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : Centre Antipoison pour Luxembourg: (+352) 8002 5500
Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger : voir la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux	: Acetamidrid
Mentions de danger (CLP)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. P330 - Rincer la bouche. P391 - Recueillir le produit répandu. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin/... en cas de malaise. P501 - Éliminer le contenu / récipient comme un déchet dangereux.
Phrases EUH	: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable) conformément à l'annexe XIII de REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acétamidride	(n° CAS) 135410-20-7 (Numéro index) 608-032-00-2	20,2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Chronic 3, H412
Acide benzènesulfonique, mono C10-13 alkyl., sels de sodium	(n° CAS) 90194-45-9 (Numéro CE) 290-656-6	2,4	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger : voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Pas d'information disponible.
Risques	: Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Pas d'antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.
-------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Protection en cas d'incendie	: Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection	: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
Procédures d'urgence	: Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Éviter de respirer les poussières. Assurer une ventilation adéquate. Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Eviter la formation de poussières. Les opérations de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire.

Recueillir le produit déversé avec un balai et une pelle ou de préférence avec un aspirateur. Mettre le tout dans un récipient approprié, fermé et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 7 - 8 - 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé, à l'abri de l'humidité.

Protéger contre le gel.

Eviter le contact direct avec l'eau, des acides ou bases.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Acétamipride : TLV/ACGIH (2010) : Non listé.

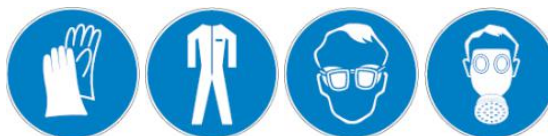
Utiliser une ventilation d'échappement suffisante pour maintenir les concentrations dans l'air à un minimum.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

Equipement de protection individuelle :



Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).

Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.

Protection des voies respiratoires : Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent restées sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

l'environnement

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide - Granulés

Couleur : Bleu cyan

Odeur : Faible

Seuil olfactif : Pas d'information disponible

pH : >4 - <10

Point de fusion/point de congélation : Non applicable

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Pas d'information disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Le produit n'est pas auto-inflammable en conditions normales

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: 0,673 g/mL – 0,739 g/mL
Solubilité dans l'eau	: Soluble
Solubilité dans les solvants organiques	: Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Log Pow : 0,79 (Acétamipride)
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Ne présente pas de propriétés explosives
Propriétés comburantes	: Ne présente pas de propriétés oxydantes
Limites explosives	: Non applicable

9.2. Autres informations

Tension de surface	: 32mN/m à 20 °C
Distribution de la taille des particules	: Diamètre : 250 – 850 µm

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les données de tests spécifiques concernant les risques de réactivité ne sont pas disponibles. Cependant, le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes..

10.4. Conditions à éviter

Les fortes températures, la lumière directe du soleil et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

Acides forts

Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques : composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

GAZELLE SG	
DL ₅₀ orale rat	1065 mg/kg
DL ₅₀ cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat	> 3,5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant chez le lapin.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non irritant chez le lapin.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non sensibilisant pour la peau du cobaye.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non disponible.

Pour l'acétamipride :

Test d'Ames: Négatif.

Essai d'aberration chromosomique: Positif.

Test du micronoyau (souris): Négatif.

Étude UDS: Négatif.

Cancérogénicité	: Non disponible.
	<u>Pour l'acétamipride</u> :
	Négatif chez le rat et la souris
Toxicité pour la reproduction	: Non disponible.
	<u>Pour l'acétamipride</u> :
	Négatif chez le rat.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non disponible.
Danger par aspiration	: Non disponible.
Tératogénicité	: Négatif chez le rat et le lapin (Acétamipride)
Toxicité chronique	: <u>Pour l'acétamipride</u> :
	NOAEL (rat, 2 ans) : 7.1 mg/kg/jour (mâle), 8.8 mg/kg/jour (femelle)
	NOAEL (souris, 1.5 ans) : 20,3 mg/kg/jour (mâle), 25,2 mg/kg/jour (femelle)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

GAZELLE SG	
CL ₅₀ Poissons (<i>Cyprinus</i> sp.)	> 100 mg/l (96hr)
CE ₅₀ Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	> 159 mg/l (48hr)
CE ₅₀ Algues (<i>Scenedesmus subspicatus</i>)	> 97,8 mg/l (72hr)
CL ₅₀ Chironomes (<i>Chironomus riparius</i>)	0,0981 mg/l (48hr)

12.2. Persistance et dégradabilité

Acétamipride	
Biodégradabilité	L'acétamipride n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétamipride	
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Log Pow = 0,79
Potentiel de bioaccumulation	L'acétamipride n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétamipride)
UN proper shipping name	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Acetamiprid)
Description document de transport	: UN 3077 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétamipride), 9, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger	: 9 (Matières et objets dangereux divers)
Étiquettes de danger	: 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Étiquettes de danger	:



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : N°1173

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Sources de données : Fiche de données de sécurité Acetamidrid 20 SG de Nisso Chemical Europe GmbH, version 9.0, révision :16 Janvier 2015.

Texte complet des classes de danger et des phrases R et H citées dans les rubriques 2 et 3 :

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) ; Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves ; Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée ; Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu ; Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique ; Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique ; Catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.